Image not found or type unknown

Quelle somme demander lors d'une erreur médicale

Par **vendome13127**, le **07/02/2014** à **15:46**

lors d'une opération d'un oeil, le praticien devait enlever un anneau intra-cornéen et lors de l'intervention il a oublié un petit morceau de l'anneau mais s'en est rendu compte que un mois plus tard. Cornée déchirée avec des douleurs intenses, plus d'un a attendre que la cornée cicatrise et différentes techniques par la suite pour essayer de récupérer un peu d'acuité visuelle. Depuis, l'oeil ayant été trop fragilisé il a fallu me faire une greffe de cornée, je suis en ALD depuis un an et souffre toujours.

Que puis-je demander comme somme auprès du praticien ?puisque je viens de confier mon dossier pour une demande d'indemnisation.

En vous remerciant par avance

Par **JEAN S**, le **07/02/2014** à **18:37**

Seul votre avocat pourra justifier les demande de DI en fonction des documents dont il dispose

Par **miss 27/morisse**, le **21/02/2014** à **19:37**

Suite à une hystérectomie qui s'est très mal passé, réveil en cours d'opération, section de l'uretère droit...et pas de contact avec ce chirurgien j'ai eu une quantité pas possible d'examen : scanners, analyses d'urine, prises de sang et dû voir un tas de spécialistes et 1 opération pour réparation urétèrale, 2 opérations pour éventrations j'y ai chopé une infection nosocomiale, je suis maintenant traité pour l'hypertension et à la limite du diabète de type 2!!! je suis reconnue travailleur handicapée, j'ai plus de force, je fais tout au ralenti j'ai plus le droit de porter et de faire d'effort et plus de boulot j'étais en intérim, je me demande quelle somme je peux demander en indemnisation!!!
Merci de prendre une minute pour me répondre.
Cordialement.

Par **JEAN S**, le **21/02/2014** à **20:16**

Seul, un avocat pourra après étude de votre dossier vous conseiller utilement.

Merci d'ouvrir un nouveau sujet

Par **Jibi7**, le **21/02/2014** à **22:47**

Avant de prendre un avocat (de pref. specialisé) des associations de defense des victimes d'accidents medicaux pourront vous aider dans vos demarches et vous conseiller.
CADUS s'occupe de ce genre de problemes + mediator par ex.
regionalement la maison de la justice et du droit devrait pouvoir vous en indiquer ainsi que l'ARS.
sur le site de l'oniam vous trouverez des indications de baremes en fonction du taux d'invalidité par ex.

Par **lilili17**, le **24/06/2014** à **01:08**

L'hopital a oublié de me un document important qui me convoquait chez un médecin conseil en 1997. Je ne l'ai jamais su. Le médecin expert vient de me consolider en juin 2012 et a estimé ma date de consolidation en septembre 1999. S'il vous plaît une personne peut me répondre ? Quelle date dois-je prendre en compte sachant que j'ai été expertisé et consolidé en 2012 sur septembre 1999 ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés